



La Ville de Crépy en Valois

Organise

Dimanche 27 septembre 2026

Un concours de pêche au Parc de Geresme (No Kill)

Inscription et réglementation auprès de la direction Sports-animation-Jeunesse

REGLEMENT

Un pass pêche à 1 € sera délivré en l'absence du permis de pêche

Inscription 10 € limité à 25 pêcheurs.

- Le concours se dispute en 2 manches.
- Age minimum 18 ans.
- Rassemblement à l'étang de Geresme à 6h30.
- Contrôle des inscriptions et tirage des 2 places.
- 7h55 1^{ère} manche, au premier coup de trompe, amorçage.
- 8h00 au second coup de trompe, début du concours.
- 11h30 pause repas pour les participants.
- 1^{ère} pesée par les contrôleurs.
- 12h30 changement de place.
- 13h00 reprise du concours pour la 2^{ème} manche.
- 16h00 fin du concours. Toutes les lignes doivent être hors de l'eau.
- 2^{ème} pesées par les contrôleurs puis cumule des 2 relevés.
- 16h30 remise des récompenses.

CONDITION DE PECHE

- L'amorce sèche est limitée à 1kg pour les 2 manches asticots 1/4 de litre maxi pour les 2 manches (fouillis interdits).
- La longueur est limitée à 9m50.
- Chaque pêcheur devra avoir sa bourriche bien noyée.
- Classement aux poids.
- Ne pas remettre à l'eau les perches soleil (poissons invasifs, classés nuisibles)